

CONTRAT D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE CHAUFFE-EAU ET RADIATEURS ELECTRIQUES



Ce contrat couvre la réparation des pannes et des fuites sur les chauffe-eau électriques à accumulation et les radiateurs électriques, à l'intérieur de l'habitation. En cas d'irréparabilité de l'appareil, le client bénéficie d'une participation financière à l'achat du chauffe-eau ou du radiateur électrique de remplacement.

ELÉMENTS COUVERTS ET PRESTATIONS PRISES EN CHARGE

Ce Contrat prend en charge à l'intérieur de l'Habitation, les fuites ou pannes sur :

- ▶ Le Chauffe-Eau Electrique à accumulation avec résistance électrique thermoplongeur ou stéatite, à usage domestique, relié à l'installation électrique par un boîtier de connexion, au sol ou mural, accessible et dont la capacité est inférieure ou égale à 500 litres et toutes les pièces qui le constituent ;
- ▶ Le groupe de sécurité du Chauffe-Eau Electrique ;
- ▶ Le contacteur jour/nuit du Chauffe-Eau Electrique ;
- ▶ Les Radiateurs Electriques fixés au mur, reliés à l'installation électrique par un boîtier de connexion, facilement accessibles et tels que les convecteurs électriques, les radiateurs électriques à rayonnement (ou panneaux rayonnants), les radiateurs électriques à inertie, les radiateurs électriques à accumulation, les radiateurs à chaleur douce, les radiateurs électriques à fluide caloporteur, les sèche-serviettes électriques ;
- ▶ Les Câbles d'alimentation situés sur l'installation électrique fixe après le tableau électrique jusqu'au raccordement du Chauffe-Eau Electrique ou des Radiateurs Electriques sur le réseau de 230V à 400V ;
- ▶ Les disjoncteurs et les interrupteurs différentiels.

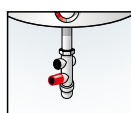
Les radiateurs dits « d'appoint », c'est-à-dire pourvus d'une prise électrique et/ou non fixés au mur ne sont pas couverts par le présent Contrat.

Pour être couverts, le Chauffe-Eau Electrique et les Radiateurs Electriques ne doivent plus être sous la garantie légale de conformité au moment du Sinistre.

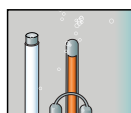
LES EXCLUSIONS

- ▶ Les planchers chauffants électriques ;
- ▶ Les pannes consécutives à un orage ou au gel ;
- ▶ Les dommages résultant d'une installation et/ou d'une utilisation non-conforme aux recommandations du constructeur ou d'un défaut d'entretien ;
- ▶ Les dommages relevant des garanties légales des vices cachés ;
- ▶ Les thermostats d'ambiance ;
- ▶ Les télécommandes ;
- ▶ Les chauffe-eau mixtes (solaires, thermodynamiques).

Chauffe-eau :

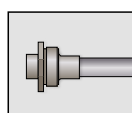


Réparation d'une fuite sur le groupe de sécurité

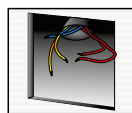


Réparation d'une panne du thermostat de régulation

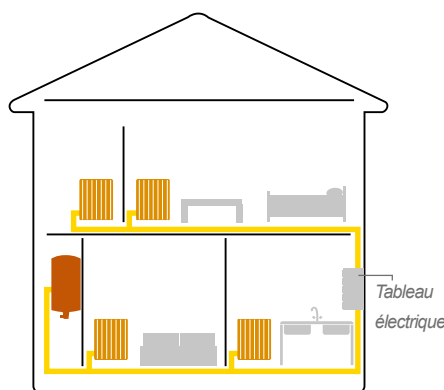
Radiateurs :



Réparation d'une panne de la résistance chauffante



Remplacement de fils de connexion défectueux



■ Chauffe-eau électrique ■ Radiateurs électriques ■ Circuit électrique

En cas d'irréparabilité de votre chauffe-eau ou de l'un de vos radiateurs électriques

▼
Remboursement jusqu'à 250 € TTC
pour l'achat d'un nouvel appareil

CONTRAT D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE CHAUFFE-EAU ET RADIATEURS ELECTRIQUES

EXEMPLE D'UNE INTERVENTION



► L'intervention en détails

► Corps de métier

Un plombier

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe 2 types de résistance dans un chauffe-eau électrique :

Les résistances thermoplongées : elles ont une protection en acier blindé et sont directement au contact de l'eau.

Les résistances en stéatite : elles sont protégées par un fourreau qui peut être en émail et évite le contact direct de la résistance avec l'eau.